



RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

BELP

Répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine

N° Spécial

4 avril 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE/BELP du 4 avril 2016

Répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Page
DRE/BELP n° 2016-42	24.03.2016	Arrêté préfectoral portant répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine.	3

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES ELECTIONS ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**Arrêté préfectoral DRE/BELP n° 2016-42 du 24 mars 2016 portant répartition des jurés
près la cour d'assises des Hauts-de-Seine.**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** les articles 259 à 264, A36-12 et A36-13 du code de procédure pénale ;
- Vu** la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne ;
- Vu** la loi n° 75-281 du 21 avril 1975 portant création d'une cour d'assises dans le département des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret n° 68-1078 du 30 novembre 1968 instituant des tribunaux de grande instance dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu** le décret n° 2003-844 du 2 septembre 2003 fixant la composition des cours d'appel, des tribunaux supérieurs d'appel, des tribunaux de grande instance, des tribunaux de première instance ;
- Vu** l'arrêté du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants ;
- Vu** le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle II) ;
- Vu** le décret du 7 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Yann JOUNOT en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
- Vu** le décret n° 2014-1851 du 29 décembre 2015 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le nombre de jurés titulaires pour la liste de l'année 2016 pour les Hauts-de-Seine s'élève à **1 224** et se répartit comme suit :

REPARTITION DES JURES (un juré pour 1 300 habitants)

Par arrondissement	Population	Nombre de jurés
Arrondissement d'Antony	419 475	322

Arrondissement de Boulogne-Billancourt	321 484	248
Arrondissement de Nanterre	850 444	655
Total	1 591 403	1 225

Total par communes

Communes de l'arrondissement d'Antony

	Population	Nombre de jurés
ANTONY	61 727	47
BAGNEUX	38 520	30
BOURG LA REINE	19 712	15
CHATENAY-MALABRY	32 623	25
CHATILLON	35 964	28
CLAMART	52 203	40
FONTENAY-AUX-ROSES	22 378	17
LE PLESSIS ROBINSON	28 500	22
MALAKOFF	30 304	23
MONTROUGE	49 656	38
SCEAUX	19 718	15
VANVES	28 170	22
TOTAL	419 475	322

Communes de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt

	Population	Nombre de jurés
BOULOGNE BILLANCOURT	116 794	90
CHAVILLE	19 717	15
ISSY-LES-MOULINEAUX	65 662	51
MARNES LA COQUETTE	1 673	1
MEUDON	45 043	35
SAINT CLOUD	29 109	22
SEVRES	23 404	18
VAUCRESSON	8 616	7
VILLE D'AVRAY	11 266	9
TOTAL	318 884	248

Communes de l'arrondissement de Nanterre

	Population	Nombre de jurés
ASNIERES-SUR-SEINE	86 020	66
BOIS-COLOMBES	28 561	22
CLICHY-LA-GARENNE	59 255	46
COLOMBES	84 577	65
COURBEVOIE	85 523	66
GARCHES	17 769	14

LA GARENNE-COLOMBES	28 498	22
GENNEVILLIERS	43 219	33
LEVALLOIS-PERRET	65 264	50
NANTERRE	92 227	71
NEUILLY-SUR-SEINE	62 346	48
PUTEAUX	43 891	34
RUEIL-MALMAISON	79 762	61
SURESNES	48 066	37
VILLENEUVE-LA-GARENNE	25 466	20
TOTAL	850 444	655

ARTICLE 2 : La liste préparatoire de la liste annuelle des jurés titulaires est établie par tirage au sort, à partir des listes électorales et comporte un nombre de noms triple de celui fixé à l'article premier.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article 1 de l'arrêté du ministre de la justice du 12 mars 2004, le nombre des jurés suppléants, résidant, à Nanterre, ville siège de la Cour d'assises, est fixé à 250 pour la Cour d'assises des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Antony, sous-préfet de Boulogne-Billancourt, les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 24 mars 2016

Le Préfet,

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>